



## **ENSEIGNANT.E.S À STATUT PRÉCAIRE**

### **UN GUIDE DE CONVERSATION POUR LES DÉPARTEMENTS**

Comment les professeur.es à temps plein peuvent-ils promouvoir la justice et l'équité pour les enseignant.e.s à statut précaire, en histoire et ailleurs ? Quelles sont les responsabilités des professeur.e.s à temps plein envers leurs collègues en situation précaire ? Quelles sont les pratiques prometteuses que notre département peut envisager de mettre en œuvre ?

# ENSEIGNANT.E.S À STATUT PRÉCAIRE

## UN GUIDE DE CONVERSATION POUR LES DÉPARTEMENTS

«

*Les conditions de travail des professeur.es d'histoire sous contrat précaire dans les universités canadiennes sont en crise. Il s'agit d'une crise qui dure depuis des décennies ; elle a fait payer un lourd tribut personnel et collectif à des générations d'historien.e.s. Aussi réelle que soit cette situation pour les travailleur.e.s, elle est largement invisible tant au niveau des départements que des associations, où les travailleur.e.s sous contrat précaire sont souvent tenus responsables de leurs propres conditions de travail. Dans un même temps, les départements, peut-être inconsciemment, bénéficient d'un système de stages qui perdurent depuis plusieurs décennies et qui est sans précédent dans l'histoire. Il faut que cela cesse. »*

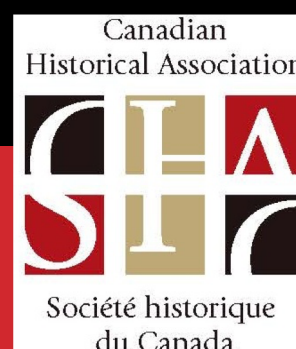
– Precarious Historical Instructors' Manifesto, février 2020<sup>1</sup>

## LE CONTEXTE

La majorité des professeur.e.s dans les universités canadiennes travaillent de contrat en contrat, dans des conditions d'emploi précaires. « Jadis parmi les professions les plus sécuritaires au pays, en 2016-17, les emplois contractuels du secteur représentaient la majorité (53,6 %) de toutes les nominations de professeurs d'université », selon le Centre canadien de politiques alternatives.<sup>2</sup> Depuis que le CCPA a partagé les données des 78 universités canadiennes financées par l'État en 2018, la situation n'a fait que se détériorer. La plupart des étudiants en histoire reçoivent l'enseignement de la part d'institutrices/eurs précaires plutôt que d'institutrices/eurs à temps plein. Qu'est-ce que cela signifie pour nos départements ?

## UN GUIDE DE LA SHC

Ce guide de conversation a été créé par la **Société Historique du Canada** pour aider les départements d'histoire (et autres) à répondre au Precarious Instructors' Manifesto et aux réponses de la SHC pour faire la promotion de l'équité au niveau départemental pour les collègues qui enseignent dans des conditions de travail précaires.



En février 2020, un groupe d'enseignant.e.s à statut précaire a publié le Precarious History Instructors' Manifesto. Le fait qu'ils l'aient fait de manière anonyme, par crainte d'éventuelles représailles, est en soi une indication du problème. La Société historique du Canada a réagi par une série de discussions en ligne et, lors de son assemblée générale annuelle de 2020, a approuvé le manifeste.

## LE FONDEMENT

La Société historique du Canada reconnaît qu'il faut faire davantage pour assurer l'équité et la justice pour les collègues qui enseignent dans des conditions de travail précaires. Comme l'a écrit le vice-président de la SHC dans un rapport remis à la SHC en mai 2021 : « La Société historique du Canada doit reconnaître la précarité au sein de notre discipline pour ce qu'elle est : une forme de violence structurelle. Les structures « collégiales » au sein du monde universitaire engagent les professeurs à temps plein dans un système qui, sans nous être attribuable, est fondamentalement injuste et exploiteur. »<sup>3</sup>

La SHC a commencé à se pencher sur cette question à la suite du plaidoyer des enseignant.e.s en situation précaire. Elle a commencé à répondre aux recommandations du Precarious Historical Instructors' Manifesto. Il faut maintenant agir au niveau des départements. Le manifeste et le rapport de la SHC offrent tous deux une série de recommandations aux départements. Cependant, ces recommandations ne sont que recommandations jusqu'à ce que les départements et les professeurs permanents discutent et commencent à prendre des mesures pour l'équité à l'interne et au sein de leurs propres universités. Certains ont commencé. D'autres ne l'ont pas encore fait. En 2021, le Conseil d'administration de la SHC a mandaté un comité pour faire des recommandations aux départements sur les pratiques prometteuses.

L'un des résultats est ce guide de conversation, qui vise à permettre aux départements de discuter de ces questions importantes dans le cadre d'une conversation structurée. Il s'inspire du « Kitchen Table Guide for Reconciliation Dialogue » de Reconciliation Canada.<sup>4</sup>

Veuillez suivre les règles de base et le calendrier de ce guide de conversation aussi fidèlement que possible, mais n'oubliez pas qu'il s'agit d'un outil destiné à aider les départements à examiner les pratiques actuelles et les pratiques prometteuses pour l'avenir, alors utilisez-le en fonction de vos besoins.

Les documents de référence figurent en annexe du présent document :

- Precarious Historical Instructors' Manifesto <http://activehistory.ca/2020/02/precarious-historical-instructors-manifesto/>.
- Première réponse de la SHC <https://cha-shc.ca/nouvelles/the-chas-response-to-the-precarious-historical-instructors-manifesto-2020-03-05.htm>.
- Lettre de soutien au manifeste de la part de professeurs titulaires <http://activehistory.ca/2020/03/an-open-letter-to-the-canadian-historical-association/>
- Résolution de l'assemblée annuelle de la SHC <https://cha-shc.ca/uploads/60c0d1d2c6a9d.pdf>.

- Lien vers les webinaires sur la précarité de la SHC <https://cha-shc.ca/fr/la-precarite/engaged-engages-une-serie-de-webinaires-de-la-shc-sur-la-precarite>.
- « Il n'y a pas de solidarité dans un méritocratie » <https://cha-shc.ca/la-precarite/le-rapport-de-la-shc-sur-la-precarite>.
- Pratiques départementales prometteuses <https://cha-shc.ca/precarity/departmental-best-practices-for-precarious-teachers>.

## RÈGLES DE BASE

Aucune interruption. Afin de garantir qu'aucune voix ne domine et que chacun puisse participer, veuillez ne pas interrompre celle ou celui qui a la parole. N'argumentez pas - au contraire, écoutez diligemment et partagez ensuite vos propres idées. En général, la conversation est conçue selon le modèle du « cercle de discussion », dans lequel chaque personne attend son tour avant de parler et les participants ne pas directement en opposition, du moins pas au début. Veuillez tenter d'assurer le respect mutuel les uns envers les autres et gardez à l'esprit les objectifs de l'exercice. Le rôle de l'animatrice/eur est de maintenir la conversation sur la bonne voie, et non d'intervenir sur son contenu.

*Reconciliation Canada propose les règles de base suivantes pour ce genre de conversation :*

*Normes pour les cercles de partage :*

- *Ne parlez qu'en votre nom.*
- *Si vous ne prenez pas la parole, votre travail consiste à écouter attentivement.*
- *Chaque participant est invité à prendre soin de ses propres besoins (pauses, temps personnel en dehors du cercle).*
- *Le fait d'être dans un cercle nous permet de créer collectivement un espace sécuritaire pour nous-mêmes et pour les autres.*
- *Tout en reconnaissant les traumatismes personnels, l'objectif du cercle est de mieux faire comprendre la nécessité de la réconciliation.*

*Idées pour un dialogue fructueux :*

- *Écoutez ouvertement les idées ; soyez curieux et écoutez pour comprendre.*
- *Présumez les meilleures intentions ; des paroles maladroites peuvent être un signe d'apprentissage.*
- *Parlez honnêtement et laissez du temps pour le silence, l'émotion et la vulnérabilité.*
- *N'oubliez pas que chacun a la responsabilité de faire de la place pour que toutes les voix soient entendues.*



## PRÉPARATION

Décidez qui animera la réunion et invitera les participants. Essayez de trouver un espace confortable et veillez à ce que les participants se sentent physiquement et émotionnellement en sécurité pour partager des pensées controversées si nécessaire. Ainsi, un café public ou une salle de classe ne sont pas les meilleurs endroits. L'objectif est de créer, en partie, le sentiment d'être assis dans un salon, une salle de séjour ou à une table de cuisine.

Partagez les documents (annexes de ce guide) avec les participants à l'avance, et invitez-les à lire ceux qui leur semblent importants, tout en précisant qu'une lecture préalable n'est pas nécessaire.

Le lieu de rencontre doit disposer d'un service vidéo et d'accès à l'Internet pour permettre la projection, vers le début, de courtes vidéos de la série sur la précarité de la SHC. L'animatrice/eur doit placer les vidéos au bon endroit à l'avance pour éviter d'utiliser du temps durant la session pour le faire.

Rappelez aux participant.e.s qu'il y aura plusieurs tours de conversation et que les premiers tours visent à écouter les collègues et non au débat. Gardez à l'esprit que les collègues viennent de différents milieux et n'ont pas le même pouvoir. Soyez prêt à répéter les règles de base de manière conviviale.

Vous pouvez préparer une reconnaissance territoriale ou une autre forme de reconnaissance.

## ORDRE DU JOUR (HORAIRE POUR UNE RÉUNION DE 85 MINUTES)

1. Introductions - chaque personne se présente et fait part de son intérêt pour la question (5 minutes)
2. Visionner 2 vidéos de la série de la SHC (10 minutes)
  - a. Recommandés en anglais : Catherine Murton Stoehr<sup>5</sup>, Jeremy Milloy<sup>6</sup>, Andrea Eiding et David Tough<sup>7</sup>.
  - b. Recommandé en français : Godefroy Desrosiers-Lauzon et Christine Gauthier<sup>8</sup>
3. Questions et conversation
  - a. Comment réagissez-vous aux appels à l'action de la vidéo que vous venez de regarder (réponses initiales, pas de débat !) - 15 minutes
  - b. À la lumière de la vidéo, quelles sont, selon vous, les responsabilités des professeur.e.s à temps plein envers leurs collègues qui se trouvent être en situation précaire ? - 15 minutes
  - c. Souhaitez-vous répondre aux points soulevés par les autres ? - 10 minutes
  - d. Examinez les recommandations de la SHC aux départements. Où en sommes-nous ? - 15 minutes
  - e. Prochaines étapes - 10 minutes
4. Fin de la session/évaluation du dialogue - 5 minutes

Nous vous encourageons à prendre des mesures à la suite de cette conversation, au sein du département et de l'université. La prochaine réunion de votre département ou un autre lieu approprié

pourrait être un point de départ utile. La SHC est prête à vous aider quand vous le voudrez. N'hésitez pas à communiquer avec nous.

---

<sup>1</sup> Anonyme, « Precarious Historical Instructors' Manifesto », 20 février 2020,

<https://activehistory.ca/2020/02/precarius-historical-instructors-manifesto/>

<sup>2</sup> Erika Shaker & Chandra Pasma, « Contract U: Contract faculty appointments at Canadian universities, » Centre canadien de politiques alternatives, 1 novembre 2018

<https://www.policyalternatives.ca/publications/reports/contract-u>.

<sup>3</sup> Steven High, « Il n'y a pas de solidarité dans une méritocratie : la précarité dans la profession d'historien au Canada ». Un rapport de Steven High, vice-président de la Société historique du Canada - le 1er mai 2021,

<https://cha-shc.ca/la-precarite/le-rapport-de-la-shc-sur-la-precarite>.

<sup>4</sup> Reconciliation Canada, "Kitchen Table Guide for Reconciliation Dialogue: For Individuals, Communities and Organizations," n.d., <https://ccednet-rcdec.ca/en/toolbox/kitchen-table-guide-reconciliation-dialogue-individuals>

<sup>5</sup> Minutage 47:27 - 51:54. Accessible sur cette page <https://cha-shc.ca/fr/francais/publications/publications-de-la-shc.html/engaged-engages-une-serie-de-webinaires-de-la-shc/les-historiens-en-situation-precaire-diversite-inclusion-et-les-departements-dhistoire> ou

[https://www.youtube.com/watch?v=2dQvixnwn8w&t=2s&ab\\_channel=CHASHC](https://www.youtube.com/watch?v=2dQvixnwn8w&t=2s&ab_channel=CHASHC).

<sup>6</sup> Minutage 49:09 – 54:20 et 56:30 – 60:00. Accessible sur cette page <https://cha-shc.ca/fr/francais/publications/publications-de-la-shc.html/engaged-engages-une-serie-de-webinaires-de-la-shc/4-les-historiens-en-situation-precaire-les-syndicats-les-universites-neo-liberales>; ou <https://youtu.be/tfy7JdWVR48>.

<sup>7</sup> Minutage 6:59 - 13:32 et 23:39 - 33:37. Accessible sur cette page <https://cha-shc.ca/fr/francais/publications/publications-de-la-shc.html/engaged-engages-une-serie-de-webinaires-de-la-shc/5-les-historiens-en-situation-precaire-bienveillance-disciplinaire-la-shc-que-peut-elle-faire->; ou [https://youtu.be/ym\\_uqt1S1\\_s](https://youtu.be/ym_uqt1S1_s).

<sup>8</sup> Minutage 5:38 - 10:40 et 41:38 - 43:46. Accessible sur cette page <https://cha-shc.ca/fr/francais/publications/publications-de-la-shc.html/engaged-engages-une-serie-de-webinaires-de-la-shc/4-les-historiens-en-situation-precaire-les-syndicats-les-universites-neo-liberales>; ou <https://youtu.be/tfy7JdWVR48>.